

Annexe

Plan d'actions suite aux recommandations de sécurité – BEA RI

Rapport d'enquête sur l'explosion d'un broyeur au sein du site industriel SOPREMA à Savigny-sur-Clairis (89) le 2 mars 2021

Recommandations	Actions mises en place	Résultat
❶ Stopper l'injection des agents moussants en cas d'absence d'injection de CO2 dans les proportions prévues par le process de fabrication. Ceci doit permettre d'éviter l'injection d'agents moussants uniquement constitués de gaz inflammables	Action principale : Formalisation sous format OPL (leçon en un point) afin de couper l'alimentation des autres gaz lors d'une mauvaise régulation de CO2 + coupure totale de l'extrudeuse si problème non résolu en une heure	Fait le 14 mars
	Action complémentaire : Mise en place d'une alarme sur la dérive de la pression de la cuve de CO2 afin d'anticiper le problème technique en amont de la perte de régulation sur l'extrudeuse	En cours Passage des câbles effectués Reste la programmation à finaliser Planifié avec prestataire pour janvier 22
❷ Pour éviter toute accumulation de gaz inflammables, mettre en place des moyens de détection du bourrage du broyeur et de mesure de la mise en dépression de sa partie basse.	Mise en place d'un dispositif de contrôle du débit d'air dans la trémie. Si baisse du débit mesuré par le pressostat à différentiel de pression alors arrêt du broyeur en automatique. Ceci afin de prévenir le risque de formation de poche de gaz généré lors d'un bourrage de la trémie ou de la tuyauterie d'aspiration	Fait le 16 mars
	Mise en place d'une détection gaz dans le broyeur. Si valeur mesurée supérieure au seuil défini alors arrêt automatique de l'installation	Fait le 12 mars
❸ Mettre en place une procédure de broyage des plaques garantissant que la température atteinte lors du broyage limite le dégazage et la montée en température excessive du polystyrène	Ajout sur la fiche d'information au poste " Interdiction de broyer des panneaux chaud sortie de l'extrudeuse lors des démarrages" + Affichage au poste de travail	Fait le 6 mars
❹ Procéder à une mise à jour de l'étude des dangers fournie lors de la demande initiale d'exploiter en étudiant le risque d'explosion de gaz et de poussières dans les circuits d'approvisionnement en matières premières (agents moussants, polystyrène, ...) et de recyclage des déchets.	L'étude des dangers avait identifié ce risque (DAE 2013) par le risque numéro 20 Les actions mises en place suite à cet accident renforceront les barrières de protection et de prévention en maîtrisant tous risques d'initialiser une explosion de gaz/poussières Cependant une actualisation de l'EDD est prévue suite à des projets de nouveaux équipements. Nous veillerons à ce que ce point soit réévaluer en tenant compte de ces nouvelles actions mises en place	Fait En cours sur 2022